



# **BILAN DES RÉALISATIONS 2011-2012**

**Document complémentaire sur  
les actions réalisées**

**ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES  
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ACCOMPAGNÉES  
PAR LES CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT**

**Mai 2013**

# PRODUCTION ET PUBLICATION

## Recherche

Coordination services-conseils

## Collaboration à la recherche

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

## Rédaction

Coordination services-conseils

La Coordination services-conseils désire remercier tous les partenaires qui ont collaboré, de près ou de loin, à la rédaction de cette publication et, plus particulièrement, les agricultrices et agriculteurs ainsi que les conseillères et les conseillers des clubs-conseils en agroenvironnement.

## Publication

Coordination services-conseils  
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110  
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0540, poste 8733

Télécopieur : 450 463-5206

Courriel : [info@coordination-sc.org](mailto:info@coordination-sc.org)

Sites Internet : [www.clubsconseils.org](http://www.clubsconseils.org)  
[www.agricconseils.qc.ca](http://www.agricconseils.qc.ca)

Toute reproduction totale ou partielle est autorisée avec la mention de la référence :

COORDINATION SERVICES-CONSEILS. *Bilan des réalisations 2011-2012, document complémentaire sur les actions réalisées – Évolution des pratiques agroenvironnementales des exploitations accompagnées par les clubs-conseils en agroenvironnement, 2013, 13 pages.*

ISBN 978-2-923996-18-9 (version imprimée)

ISBN 978-2-923996-19-6 (version PDF)

2013 Coordination services-conseils

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013

# LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau 1 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi de gestion du surplus de phosphore en date du 31 mars 2012	4
Tableau 2 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de respecter les droits d'exploitation en date du 31 mars 2012	5
Tableau 3 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de valoriser et disposer les engrais organiques en date du 31 mars 2012	5
Tableau 4 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif d'entreposer adéquatement les lisiers, les fumiers, les eaux de laiterie ainsi que les eaux provenant des cours d'exercice en date du 31 mars 2012	6
Tableau 5 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2012	7
Tableau 6 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de gérer adéquatement les pesticides en date du 31 mars 2012	7
Tableau 7 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de gérer les élevages, les fertilisants et les amendements en date du 31 mars 2012	8
Tableau 8 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de conserver les sols et protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2012	9
Tableau 9 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de protéger les cultures à l'aide de pratiques respectueuses de l'environnement en date du 31 mars 2012	12
Tableau 10 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de maintenir et d'augmenter la biodiversité en date du 31 mars 2012	13

## DÉTAILS DES PLANS D'ACTION DES PAA

Tableau 1 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi de gestion du surplus de phosphore en date du 31 mars 2012

Objectif	Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Réduire la charge en phosphore	Respect du cheptel autorisé par le certificat d'autorisation (c.a.)	53	9	19 709 kg
	Réduction de la fertilisation minérale phosphatée	43	6	34 450 kg
	Réduction de l'importation de fumier	72	15	18 276 kg
	Réduire le phosphore à la source en diminuant la teneur en P de la moulée	15	4	956 kg
	Réduire le phosphore à la source en utilisant de la phytase dans l'alimentation	13	0	0 kg
	Réduire le phosphore à la source en ajoutant une moulée à l'alimentation	5	1	200 kg
	Réduire le phosphore à la source en ajoutant une source d'énergie à l'alimentation	5	2	1 460 kg
	Réduire le phosphore à la source en améliorant la régie d'élevage	13	2	400 kg
	<b>Total des actions</b>	<b>219</b>	<b>39</b>	<b>75 451 kg</b>
Augmenter la capacité de disposition de la charge en phosphore	Optimiser l'utilisation de superficies possédées par l'exploitant	31	2	900 kg
	Changer la régie de culture	26	6	10 678 kg
	Augmenter l'exportation des fumiers (entente existante)	37	11	27 695 kg
	Augmenter l'exportation des fumiers (nouvelle entente)	84	33	32 465 kg
	Louer des terres	54	15	24 142 kg
	<b>Total des actions</b>	<b>232</b>	<b>67</b>	<b>95 880 kg</b>
Modifier les structures des exploitations agricoles pour réduire la charge en phosphore	Acheter des terres	42	9	11 221 kg
	Améliorer la génétique du troupeau	14	0	0 kg
	Traiter les fumiers à la ferme (partiel ou complet)	10	1	1 500 kg
	Réduire le cheptel autorisé	37	14	9 525 kg
	Relocaliser des installations	11	2	4 272 kg
<b>Total des actions</b>	<b>114</b>	<b>26</b>	<b>26 518 kg</b>	
<b>GRAND TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>565</b>	<b>132</b>	<b>197 849 kg</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2012.

**Tableau 2 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de respecter les droits d'exploitation en date du 31 mars 2012**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Réduire le cheptel actuel (nombre de têtes) conformément au droit d'exploitation	5	5	3 oui
Réduire la charge de phosphore (kg de P2O5) conformément au droit d'exploitation	3	2	0 oui
Réaliser annuellement le bilan phosphore	5 500	4 679	4 491 oui
Conformer l'exploitation par une demande de certificat d'autorisation ou d'un avis de projet	34	26	18 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>5 542</b>	<b>4 712</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2012.

**Tableau 3 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de valoriser et disposer les engrais organiques en date du 31 mars 2012**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Réaliser annuellement le PAEF	5 548	4 747	4 543 oui
Analyser annuellement les déjections animales	3 791	1 664	3 377 analyses
Posséder des analyses de sol de moins de 5 ans pour l'ensemble des parcelles	5 809	4 190	3 449 oui
Épandre les lisiers de porc par rampe	992	792	96 %
Épandre les lisiers (autres que porcins) par rampe	376	271	98 %
Posséder une entente de traitement	9	8	8 oui
Posséder un registre d'expédition pour le traitement	14	13	12 oui
Posséder un bail de location des terres (pour toutes les superficies louées)	2 255	1 515	936 oui
Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les importations de fumiers	1 024	811	739 oui
Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les exportations de fumiers	841	620	511 oui
Posséder un registre d'épandage annuel des matières fertilisantes	3 622	2 603	1 854 oui
Posséder par écrit des ententes d'épandage pour la totalité des volumes de déjections animales liquides importées	151	64	12 oui
Posséder par écrit des ententes d'épandage pour la totalité des volumes de déjections animales solides importées	125	48	16 oui
Procéder à la caractérisation des déjections animales	651	276	141 oui
Épandre les déjections animales avec un équipement d'épandage approprié au type de lisier	89	39	30 oui
Mandater un agronome pour caractériser les déjections animales ou aviser par écrit un agronome pour qu'il établisse la production annuelle de phosphore en utilisant les données de l'annexe VI	177	93	78 oui
Réaliser annuellement le plan de fertilisation	250	143	141 oui
Maintenir une aire de protection d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation en eau potable	284	47	200 puits
Identifier sur le plan de ferme les aires de protection bactériologiques et virologiques	3	2	2 aires
Respecter les normes d'épandages des matières fertilisantes à l'intérieur des aires de protection bactériologiques et virologiques	103	78	59 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>26 114</b>	<b>18 024</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2012.

**Tableau 4 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif d'entreposer adéquatement les lisiers, les fumiers, les eaux de laiterie ainsi que les eaux provenant des cours d'exercice en date du 31 mars 2012**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Rendre l'ouvrage de stockage de gestion de fumier liquide étanche	2	2	1 oui
Rendre l'ouvrage de stockage avec gestion de fumier solide étanche ou tout autre aménagement au même effet (Lieux d'élevage existants le 15 juin 2002 - Échéance : 1er avril 2010)	12	6	4 oui
Respecter les normes du REA 2010 pour le stockage des amas de fumier solide dans un champ cultivé	318	239	193 oui
Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet (Lieux d'élevage existants le 15 juin 2002 - Échéance : 1er avril 2010)	147	72	13 oui
Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet (Lieux d'élevage établis après le 15 juin 2002 - Échéance : 1er avril 2005)	12	6	1 oui
Récupérer les eaux de laiterie dans l'ouvrage de stockage ou les diriger vers un réseau d'égout ou traitement (lieu sur fumier liquide et lieu sur fumier solide avec purot)	244	34	35 892 m3
Posséder une entente et un registre d'expédition pour les fumiers transférés dans un autre ouvrage de stockage	170	120	83 oui
Construire une structure d'entreposage étanche	286	157	78 oui
Construire une nouvelle structure d'entreposage étanche	15	4	0 oui
Entreprendre les démarches pour régulariser la situation dans la gestion des déjections animales liquides	15	6	4 oui
Entreprendre les démarches pour régulariser la situation dans la gestion des déjections animales solides	22	11	7 oui
Posséder un avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse à recevoir des déjections animales liquides	79	30	6 oui
Posséder un avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse à recevoir des déjections animales solides	37	11	2 oui
Posséder un avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse et un registre de réception du fumier, si réception de fumier dans l'ouvrage de stockage de fumier liquide	61	11	3 oui
Posséder un avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse et un registre de réception du fumier, si réception de fumier dans l'ouvrage de stockage de fumier solide	27	7	1 oui
Posséder une attestation de conformité d'un ingénieur pour l'ouvrage de stockage de déjections liquides	49	17	6 oui
Posséder une attestation de conformité d'un ingénieur pour l'ouvrage de stockage de déjections solide	70	24	10 oui
Posséder les recommandations d'un agronome avant l'entreposage des fumiers en amas au champ	419	146	70 oui
Enlever et valoriser les déjections animales de la cour d'exercice ou de l'enclos d'hivernage au moins une fois l'an	174	68	43 oui
Posséder un registre de réception pour les fumiers importés et stockés dans la structure d'entreposage à fumier liquide	110	73	42 oui
Posséder un registre de réception pour les fumiers importés et stockés dans la structure d'entreposage à fumier solide	43	19	9 oui
Mandater un agronome pour la vérification des amas au champ et la réalisation du rapport annuel	298	127	57 oui
Respecter les normes pour le stockage des amas de fumier solide près du bâtiment d'élevage	284	172	111 oui
L'amas (au champ ou près du bâtiment d'élevage) est enlevé et valorisé ou éliminé dans les 12 mois qui suivent sa mise en place	195	157	130 oui
L'amas près du bâtiment d'élevage est enlevé et valorisé ou éliminé dans les 12 mois qui suivent sa mise en place	95	56	44 oui
Enlever et valoriser le fumier mis en amas au champ dans les 12 mois suivant sa mise en place	84	55	51 oui
Posséder un registre de stockage pour les amas au champ	210	166	121 oui
Faire des amas aux champs	139	48	28 oui
Réduire le volume entreposé dans la structure non conforme par des amas aux champs	2	0	0 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>3 619</b>	<b>1 844</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2012.

**Tableau 5 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2012**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau, sauf pour les traverses à gué	410	252	77 oui
Interdiction d'épandage des matières fertilisantes dans la bande riveraine définie par le règlement municipal	37	13	6 oui
Interdiction d'épandage des matières fertilisantes à trois mètres d'un cours d'eau, d'un lac, d'un marécage (en l'absence de règlement municipal)	25	15	9 oui
Interdiction d'épandage des matières fertilisantes à un mètre d'un fossé (en l'absence de règlement municipal)	20	2	1 oui
Respecter la distance d'épandage d'un mètre le long de tous les fossés	149	43	16 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>641</b>	<b>325</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2012.

**Tableau 6 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi du respect des pratiques relatives au REA et pour l'objectif de gérer adéquatement les pesticides en date du 31 mars 2012**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Entreposer les pesticides dans un local réservé à cette fin.	297	160	115 oui
Respecter les délais avant récolte	583	468	415 oui
Respecter les zones tampon indiquées sur les étiquettes lors de l'application de pesticides	274	177	130 oui
Posséder un certificat de qualification pour l'utilisation de pesticides délivré par le MDDEP	111	58	13 oui
Disposer d'un aménagement de rétention de pesticides	496	244	27 oui
Installer un dispositif anti-retour au système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source d'approvisionnement en eau	1 021	534	91 oui
Respecter les distances protectrices des immeubles protégés lors de pulvérisation de pesticides	131	82	62 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>2 913</b>	<b>1 723</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2012.

**Tableau 7 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de gérer les élevages, les fertilisants et les amendements en date du 31 mars 2012**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Réaliser un bilan alimentaire	140	84	10 oui
Diminuer la teneur en phosphore de la moulée	7	1	20 kg
Utiliser de la phytase	149	31	11 040 kg
Ajouter une moulée	1	0	0 kg
Introduire des acides aminés dans l'alimentation	1	0	0 oui
Installer des systèmes d'économie d'eau (trémies-abreuvoirs)	7	1	47 %
Installer des systèmes d'économie d'eau (bols économiseurs)	7	3	100 %
Installer des systèmes de contrôle de l'alimentation	3	2	100 %
Installer une toiture sur l'ouvrage de stockage	96	18	63 %
Augmenter la capacité d'entreposage de l'ouvrage de stockage	98	9	1 371 jours
Construire un ouvrage de stockage	198	128	69 oui
Planter des arbres ou arbustes destinés à former des haies brise-vent ou des écrans boisés à proximité des bâtiments d'élevage	286	95	74 287 m
Régler le matériel d'épandage	879	266	87 %
Améliorer le mode d'épandage (par rampe)	85	56	99 %
Améliorer le mode d'épandage (par aérosperion haute)	4	0	0 %
Améliorer le mode d'épandage (par aérosperion basse)	10	6	75 %
Adapter ou changer le matériel d'épandage pour appliquer les doses recommandées	4	0	0 oui
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage au printemps avant la première récolte ou avant le semis	300	133	51 %
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après les récoltes d'été	431	181	53 %
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après la récolte d'automne	94	28	47 %
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles avant le semis	330	160	72 %
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles entre le semis et la récolte	63	20	59 %
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après la récolte	95	37	49 %
Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après la récolte d'une culture précédente et avant le semis	73	12	50 %
Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après le semis	13	1	3 %
Valoriser l'incorporation des engrais organiques en moins de 24 heures après l'épandage	1 343	228	69 %
Valoriser l'incorporation des engrais organiques de 24 à 48 heures après l'épandage	680	119	87 %
Valoriser l'incorporation des engrais organiques plus de 48 heures après l'épandage	82	14	82 %
Valoriser l'incorporation des engrais organiques non incorporés ou enfouis	97	8	58 %
Diminuer les achats d'engrais minéraux	96	24	97 891 kg
Introduire la méthode diagnostique du bilan minéral	12	7	0 oui
Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine sur le plan de ferme	212	43	78 %
Amender les sols	435	205	11 487 ha
Chauler les sols	3 824	1 046	30 345 ha
Valoriser les résidus de cultures par le compostage	23	2	100 %
Composter les fumiers	44	13	5 136 m3
Prendre des échantillons de fumier et les faire analyser (autres que ceux exigées par le REA)	87	43	122 analyses
Prendre des échantillons de sol et les faire analyser (autres que ceux exigées par le REA)	137	54	512 analyses
Augmenter la capacité d'entreposage des fumiers à la ferme	66	12	1 412 jours
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage (entre les coupes)	289	86	114 791 m3
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après récolte avec l'introduction d'un engrais vert	65	9	5 507 m3
Prendre des analyses foliaires	117	50	1 125 ha
Fractionner l'application des engrais minéraux	468	230	16 491 ha
Importer des déjections animales	361	200	5 590 821 kg
Appliquer les engrais en bandes	117	68	5 708 ha
Favoriser l'enfouissement de l'urée lors de son application à la volée	30	11	6 oui
Maintenir une zone enherbée de 30 m de diamètre autour des puits	25	5	15 puits
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>11 984</b>	<b>3 749</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2012.



**Tableau 8 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de conserver les sols et protéger les cours d'eau en date du 31 mars 2012**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Enfouir l'engrais vert par un travail réduit du sol (chisel ou autre mode que le labour)	127	28	8 oui
Enfouir la prairie par un travail réduit du sol (chisel ou autre mode que le labour)	109	16	2 oui
Améliorer le travail primaire des sols (avec travail réduit)	1 166	153	53 %
Améliorer le travail primaire des sols (avec semis direct)	332	52	47 %
Introduire des engrais verts	1 595	296	7 619 ha
Planter un système de rotation des cultures	549	88	69 %
Aménager des sites d'abreuvement hors cours d'eau	233	90	259 sites
Installer des clôtures afin de limiter l'accès des animaux aux cours d'eau	90	37	89 %
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau	44	21	77 %
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau	2	0	0 accès
Protéger les sorties de drain	2 181	463	57 %
Aménager les jonctions (confluents) des fossés et des cours d'eau	648	118	695 aménagements
Aplanir les champs	890	286	8 503 ha
Cultiver les champs en contre-pente	80	2	4 ha
Aménager les champs en terrasses	3	0	0 ha
Aménager (enherber) les bandes riveraines	171	12	11 km
Aménager les bandes riveraines enherbées (définition =+ 75% herbacée)	22	6	8 215 m
Aménager des bandes riveraines arbustives (définition =+ 75% arbustive)	26	8	16 575 m
Aménager des bandes riveraines arborescentes (définition =+ 75% arborescente)	14	4	3 335 m
Aménager (enherber) les bandes riveraines le long des cours d'eau	255	48	33 298 m
Aménager les bandes riveraines enherbées (définition =+ 75% herbacée) le long des cours d'eau	63	16	9 240 m
Aménager des bandes riveraines arbustives (définition =+ 75% arbustive) le long des cours d'eau	108	23	12 509 m
Aménager des bandes riveraines arborescentes (définition =+ 75% arborescente) le long des cours d'eau	45	11	6 978 m
Aménager (enherber) les bandes riveraines le long des fossés	72	20	13 618 m
Aménager les bandes riveraines enherbées (définition =+ 75% herbacée) le long des fossés	19	4	5 305 m
Aménager des bandes riveraines arbustives (définition =+ 75% arbustive) le long des fossés	19	8	7 761 m
Aménager des bandes riveraines arborescentes (définition =+ 75% arborescente) le long des fossés	11	1	500 m
Aménager des voies d'eau engazonnées	245	89	50 947 m
Aménager des avaloirs	928	327	1 458 avaloirs
Irriguer les champs avec un système de réduction de perte d'eau (goutte-à-goutte ou aspersion à faible pression)	26	18	47 %
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau	806	148	113 040 m
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau à l'aide du génie végétal	63	25	61 653 m
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau à l'aide d'empierrement	232	80	7 281 m
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau à l'aide de techniques mixtes	159	45	7 883 m
Reprofilier le talus	141	50	27 465 m
Végétaliser des talus	1	0	0 m
Stabiliser des berges par enrochement et végétalisation	3	1	12 m
Stabiliser des berges par génie végétal	3	2	470 m
Protéger des berges par perré	1	0	0 m
Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le cours d'eau ou fossé	96	28	2 326 m
Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le cours d'eau	580	152	11 425 m
Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le fossé	156	60	4 532 m
Corriger les problèmes de compaction des sols	600	343	96 oui
Planter des arbres ou arbustes destinés à former des haies brise-vent ou des écrans boisés en bordure des champs	475	158	215 559 m
Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage	2 643	301	76 %
Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des	560	87	266 puits

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
lieux d'élevage et d'épandage			
Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage sur le plan de ferme	155	20	5 oui
Installer une clôture afin de protéger le puit	27	4	81 %
Récupérer les eaux (recyclage ou traitement) usées des installations de lavage des fruits et légumes	16	3	10 520 m3
Valoriser les résidus de culture par le compostage	8	1	100 %
Récupérer les plastiques servant à l'emballage du foin ou de l'ensilage	127	84	28 oui
Drainer souterrainement les champs	982	321	4 966 ha
Dégager les ponceaux obstrués	186	38	78 ponceaux
Obturer les puits inutilisés	514	52	67 puits
Aménager des tranchées filtrantes	234	57	11 430 m
Implanter le semis direct	1 310	499	27 987 ha
Implanter la culture sur billons	29	13	388 ha
Implanter l'usage du chisel	340	94	8 584 ha
Implanter le travail réduit du sol (autre que chisel, semis direct et billons)	821	247	13 364 ha
Implanter les cultures intercalaires	261	30	832 ha
Implanter les cultures de couverture d'hiver (blé d'automne ou seigle à récolter)	229	22	315 ha
Implanter des cultures de couverture d'hiver qui seront enfouies au printemps suivant	373	44	999 ha
Laisser les résidus à la surface du sol	782	150	7 579 ha
Prélever et faire analyser un échantillon d'eau	215	56	165 échantillons
Réaliser un meilleur drainage de surface	1 018	224	4 590 ha
Faire réaliser un diagnostic de drainage par un spécialiste en drainage agricole	187	40	1 051 ha
Protéger adéquatement les puits en usage	338	63	145 puits
Aménager un bassin de sédimentation	115	55	213 bassins
Inspecter annuellement le regard des ouvrages de stockage	671	441	779 regards
Nettoyer les sorties de drain	423	90	586 sorties
Identifier les sorties de drain	401	92	1 140 sorties
Mettre à jour le plan de ferme	691	438	379 oui
Aménager des traverses à gué pour les animaux	31	8	11 traverses
Aménager des traverses à gué pour la machinerie	9	1	2 traverses
Remplacer des ponceaux	739	121	237 ponceaux
Protéger des ponceaux	1 028	151	448 ponceaux
Refaire ou stabiliser des ponts ou ponceaux existants	3	0	0 ponceau
Nettoyer les obstacles (ex. embâcles, barrage de castor, etc.)	237	58	15 297 m
Aménager des risbermes	174	59	6 813 m
Aménager des chutes enrochées	522	216	1 155 chutes
Aménager des déversoirs engazonnés	1	1	14 sorties
Stabiliser les sites érodés	3	1	40 ha
Aménager des seuils dans le cours d'eau	70	18	76 seuils
Aménager des puits d'infiltration	160	61	259 puits
Stabiliser des fonds de fossés (enrochement ou seuils)	1	1	50 m
Recreuser des fossés	11	3	1 053 m
Aménager des rigoles d'interception engazonnées	3	1	240 m
Réparer le réseau de drainage	1	0	0 ha
Faire d'autres correctifs de champs ou de fossés	3	1	2 correctifs
Améliorer le système de rotation des cultures	249	88	38 oui
Installer un exutoire sur le plan d'eau	7	6	0 oui
Installer des roues doubles ou larges ou des chenilles sur les tracteurs	245	166	135 oui
Éviter le passage de la machinerie lorsque le sol n'est pas assez portant	126	44	32 oui
Réaliser des profils de sols	516	293	65 oui
Maintenir le champ sous cultures pérennes	563	112	2 891 ha
Respecter la bande riveraine	408	278	252 oui
Ne pas cultiver dans la zone inondable	147	23	192 ha
Retrait permanent des cultures annuelles des zones à risque élevé d'érosion	29	5	16 ha
Limiter les épandages de matières fertilisantes dans la zone inondable	525	63	452 ha
Ne pas utiliser le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation pour l'abreuvement	1	0	0 oui
Protéger les aménagements hydroagricoles contre l'érosion	46	7	5 oui
Construire des ponceaux	74	23	62 ponceaux

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Reboiser	6	0	0 ha
Créer des méandres	1	1	44 m
Entretien de cours d'eau par la MRC	6	2	1 460 m
Produire un diagnostic spécialisé	681	335	100 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>33 671</b>	<b>9 050</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2012.

**Tableau 9 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de protéger les cultures à l'aide de pratiques respectueuses de l'environnement en date du 31 mars 2012**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Régler annuellement tous les pulvérisateurs	868	337	89 %
Posséder un registre à jour des interventions phytosanitaires et des visites de dépistage	3 396	539	33 950 ha
Utiliser les informations provenant du Réseau d'avertissements phytosanitaires	336	232	118 oui
Dépister les champs (en prairie et pâturage)	412	56	1 341 ha
Dépister les champs (autres que prairie et pâturage)	1 707	687	45 993 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (en contrôle mécanique)	150	31	1 409 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (de culture sans herbicide)	78	32	652 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements en bande)	30	7	315 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements à dose réduite)	126	25	1 076 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements par agent biologique)	37	17	21 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec traitements physiques)	16	5	267 ha
Introduire de nouveaux moyens de lutte ou de nouvelles pratiques (avec interventions combinées)	54	9	405 ha
Mettre en place une rotation planifiée des cultures	156	34	67 %
Appliquer les pesticides en bandes ou de manière localisée	130	73	1 688 ha
Rincer adéquatement les contenants de pesticides (triple rinçage ou rinçage sous pression)	558	376	312 oui
Respecter les délais de réentrée après application des pesticides	534	401	315 oui
Utiliser de façon rationnelle les fongicides systémiques (minimiser les risques de résistance)	84	61	96 %
Appliquer les principes de la lutte intégrée	624	148	955 principes
Utiliser les doses minimales efficaces de pesticides	248	110	96 %
Régler le pulvérisateur au complet aux 4 à 5 ans et vérifier la stabilité du réglage à chaque année	412	262	148 oui
Adapter le volume de la bouillie en fonction de l'intervention	503	267	238 oui
Encourager la présence d'acariens prédateurs par un bon choix des produits phytosanitaires (ex. éviter Lannate, Cygon, Thiodan, Kelthane, Manzate, Dithane)	88	66	53 oui
Vérifier la présence d'acariens prédateurs avant de faire un traitement acaricide	79	69	62 oui
Conserver des zones de refuge pour les insectes	309	151	115 oui
Faire une rotation des groupes de pesticides	1 576	467	261 oui
Retourner les contenants de pesticides vides vers des sites de récupération	346	271	192 oui
Porter des équipements de protection adéquats lors des applications de pesticides	642	408	249 oui
Respecter l'article 52 du code de gestion des pesticides	25	4	4 oui
Améliorer la sécurité et l'efficacité du matériel de pulvérisation	106	53	22 oui
Respecter les distances d'éloignement le long des cours d'eau, des plans d'eau, des fossés et des puits	21	2	2 oui
Recycler l'excédent de bouillie sur des parcelles qui n'ont pas encore été traitées et qui nécessitent le même traitement (tenir compte de ce traitement lors de la prochaine pulvérisation)	81	22	19 oui
Éliminer les surplus de bouillie avec l'aide d'une entreprise spécialisée	6	0	0 oui
Vérifier les distances d'éloignement en vigueur et la calibration des équipements lorsque des applications de pesticides sont effectuées à forfait	163	53	22 oui
Faire un suivi au champ après une intervention phytosanitaire	137	91	88 oui
Délimiter une aire de protection immédiate d'au moins 30 m autour de chaque puits	11	3	13 puits
Réaliser un diagnostic spécialisé de gestion des pesticides	11	2	1 oui
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>14 060</b>	<b>5 371</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2012.

**Tableau 10 : Liste détaillée des actions consignées dans les PAA pour le défi d'adoption de pratiques agroenvironnementales optimales et pour l'objectif de maintenir et d'augmenter la biodiversité en date du 31 mars 2012**

Action	NE ayant consigné l'action <sup>1</sup>	NE ayant consigné un résultat <sup>2</sup>	Résultat obtenu
Établir un plan de conservation de la biodiversité	13	8	99 ha
Signer une entente avec un organisme de conservation de la nature	3	2	16 ha
Aménager un marais pour améliorer la biodiversité	5	2	3 marais
Établir un plan d'aménagement forestier	90	20	288 ha
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>111</b>	<b>32</b>	

NE = Nombre d'exploitations

<sup>1</sup> Nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA;

<sup>2</sup> Sur le nombre d'exploitations ayant consigné l'action dans leur PAA, nombre d'exploitations qui ont consigné un résultat au 31 mars 2012.



Les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé, le 27 avril 2009, la signature de l'accord bilatéral Canada-Québec Cultivons l'avenir, qui comporte un investissement de 192 millions de dollars sur une période de cinq ans et qui vise à soutenir la croissance et à assurer une plus grande prospérité du secteur québécois de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA) et certaines mesures du programme Prime-Vert sur les services-conseils, dont l'administration a été confiée aux réseaux Agriconseils, font partie de cette entente qui prend fin le 31 mars 2013.

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec**



**Cultivons l'avenir, une initiative  
fédérale-provinciale-territoriale**



**Agriculture et  
Agroalimentaire Canada**

**Agriculture and  
Agr-Food Canada**

**Canada**



**UPA**  
*L'Union des  
producteurs  
agricoles*

Entente de partenariat MAPAQ-UPA sur les services-conseils pour un développement durable des exploitations agricoles